



**TOWNSHIP OF ALFRED AND PLANTAGENET
AGENDA
SPECIAL MEETING**

**Tuesday, August 17, 2021, 7:00 P.M.
ELECTRONIC PARTICIPATION**

Pages

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | Opening of the meeting | |
| 2. | Adoption of the agenda | |
| 3. | Disclosures of pecuniary interests | |
| 4. | Presentation of the Financial Statement - MNP.

Mr. Gerald Gauthier, CPA, CA. | 1 |
| 5. | ZON-4-2021 - Application to amend the Zoning By-law 2009-50.

Mr. Ken and Mrs. Nathalie Mackenzie | 36 |
| 6. | Adjournment | |



**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**

Rapport aux membres du conseil
municipal sur l'audit 2020

Le 17 août 2021

Le 10 août 2021

Aux membres du conseil municipal de la
Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Rapport sur les états financiers annuels audités

Mesdames,
Messieurs,

Nous sommes heureux de vous soumettre le présent rapport sur l'état d'avancement de notre audit des états financiers de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet (la « Municipalité ») pour l'exercice 2020. Ce rapport résume l'étendue de notre audit, nos constatations à ce jour, fait ressortir certaines autres questions qui, selon nous, vous intéresseront. Nous poursuivons nos travaux en collaboration avec la direction afin de résoudre les questions en suspens résumées à la page 2 du présent rapport.

Comme il est convenu dans notre entente-cadre de services datée du 21 décembre 2015 et la confirmation des modifications apportées aux services et mises à jour des modalités contractuelles générales datée du 5 février 2019, nous avons audité les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2020 et pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada et nous prévoyons produire notre rapport d'audit sur ces états financiers en date du 17 août 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément au plan des services d'audit présenté aux membres du conseil municipal à la réunion du 6 avril 2021.

Le présent rapport est exclusivement destiné, à des fins d'information et d'utilisation, aux membres du conseil municipal, aux membres de la direction et aux autres personnes désignées au sein de la Municipalité, et il n'est pas destiné à être utilisé, et ne doit pas l'être, par des personnes autres que les parties susmentionnées.

Nous serons heureux de discuter avec vous de ce document qui résume les résultats de notre audit et de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Table des matières

Notre audit expliqué	1
Risques d'audit importants	4
Autres questions à communiquer	7
Annexe 1 – Exigences relatives aux communications	8
Annexe 2 – Normes de comptabilité et d'audit nouvelles et révisées	11

Notre audit expliqué

Le présent rapport résume les principales constatations qui découlent de notre audit.

Étendue de l'audit et termes et conditions de la mission

Nous avons pour mission de procéder à un audit des états financiers (les « états financiers ») de la Municipalité établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Notre audit a été effectué en conformité avec les NAGR du Canada.

Les termes et conditions de notre mission sont décrits dans l'entente-cadre de services datée du 21 décembre 2015 et la confirmation des modifications apportées aux services et mises à jour des modalités contractuelles générales datée du 5 février 2019, lettres qui ont été signées au nom du conseil municipal et de la direction.

Risques d'audit importants

Des risques d'audit importants ont été identifiés pendant le processus d'évaluation des risques. Ces risques d'anomalies significatives et nos réponses d'audit connexes sont abordés dans la section « Risques d'audit importants » du présent rapport.



Seuil de signification

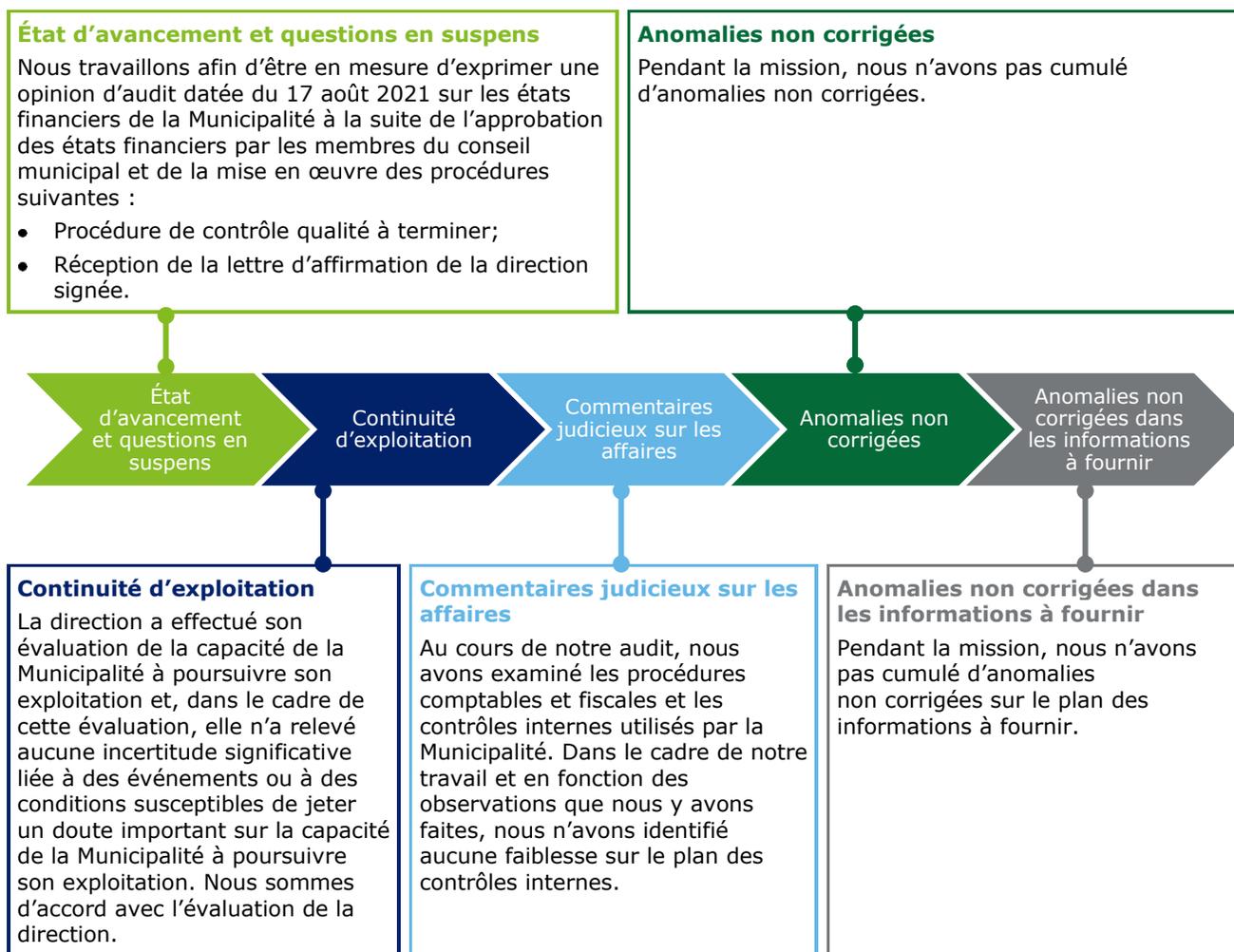
Il nous incombe de vous fournir une assurance raisonnable que vos états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives.

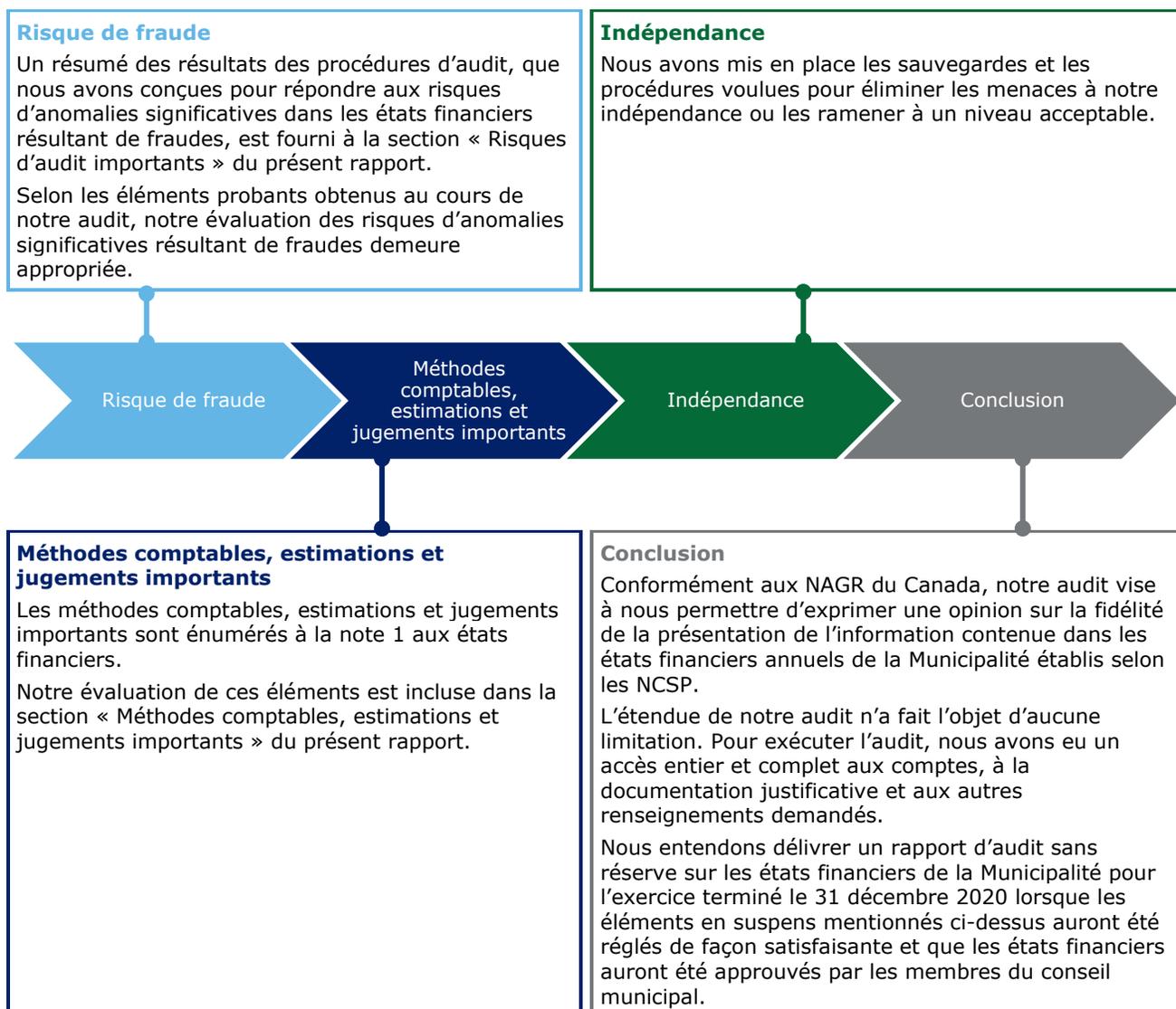
Le seuil de signification est calculé à partir des charges budgétées. Notre seuil de signification pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 était de 470 000 \$ (430 000 \$ en 2019).

Nous signalerons aux membres du conseil municipal toutes les anomalies non corrigées supérieures à un seuil manifestement négligeable de 5 % du seuil de signification, en plus des anomalies qui, selon notre jugement, sont qualitativement significatives. Conformément aux NAGR du Canada, nous avons demandé la correction de ces anomalies.

Honoraires d'audit

Nous avons communiqué les honoraires d'audit standard que nous avons proposés dans notre plan des services d'audit, soit 35 300 \$, incluant des frais administratifs de 5 % et excluant les taxes applicables.





Risques d'audit importants

Les risques d'audit importants qui ont été identifiés pendant notre évaluation des risques, y compris les réponses prévues et les conclusions, sont décrits ci-dessous.

Tableau de bord pour le suivi des risques importants

Risque d'audit	Risque de fraude	Évaluation de la conception et de la mise en place des contrôles internes	Résultats des tests exécutés à l'égard de l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes	Résultats des procédures de corroboration	Résultats de l'utilisation des travaux d'experts	Conclusion globale
Contournement des contrôles par la direction						Satisfaisant
Séparation des périodes pour les revenus						Satisfaisant
Réserves et fonds de réserve						Satisfaisant
Exhaustivité de certaines catégories de revenus						Satisfaisant
Estimation de la direction						Satisfaisant



Pris en compte dans le cadre de l'audit



Un problème a été relevé



Sans objet

Contournement des contrôles par la direction

Risque d'audit

Selon les normes canadiennes d'audit, il incombe à la direction, sous la surveillance des responsables de la gouvernance, de mettre fortement l'accent sur la prévention et la détection des fraudes. La surveillance qu'exercent les responsables de la gouvernance implique notamment de tenir compte des possibilités que la direction contournes les contrôles ou influence de façon inappropriée le processus d'information financière.

Le risque de contournement des contrôles par la direction est présent dans toutes les entités; il s'agit d'un risque d'anomalies significatives résultant de fraudes et donc d'un risque important.

Notre réponse d'audit

- Nous avons discuté du risque de fraude avec la direction.
- Nous avons demandé aux membres du conseil municipal de nous donner leur point de vue sur les risques de fraude, en nous indiquant notamment s'ils sont au fait de cas de fraudes avérées ou suspectées commises au détriment de la Municipalité, et sur le rôle qu'ils jouent dans la surveillance des programmes de lutte contre la fraude de la direction.
- Nous avons testé un échantillon d'écritures de journal passées au cours de la période, et d'ajustements effectués à la fin de la période de présentation des informations financières.
- Nous avons évalué la justification économique des opérations inhabituelles importantes.
- Nous avons déterminé si les jugements et les décisions relatives aux estimations de la direction indiquaient un parti pris possible en procédant notamment à une analyse rétrospective des estimations comptables importantes.

Résultats de l'audit

Nous avons obtenu des éléments probants suffisants pour conclure qu'il n'y avait pas d'anomalies significatives.

Séparation des périodes pour les revenus

Risque d'audit

La séparation des périodes pour les revenus est inappropriée.

Notre réponse d'audit

- Nous avons effectué des tests de détails sur les débiteurs et les revenus reportés.
- Nous avons audité les encaissements subséquents.
- Nous avons audité les hypothèses liées aux débiteurs et aux revenus reportés.

Résultats de l'audit

Nous avons conclu que les contrôles internes ont été conçus et mis en place de façon appropriée.

Nous avons obtenu des éléments probants suffisants pour conclure qu'il n'y avait pas d'anomalies significatives.

Réserves et fonds de réserve

Risque d'audit

Les transferts ne sont pas approuvés par le conseil municipal.

Notre réponse d'audit

- Nous avons corroboré le calendrier de continuité des réserves et fonds de réserve et les transactions significatives, pour déterminer si les transferts correspondaient avec les approbations du conseil municipal et/ou les exigences législatives.

Résultats de l'audit

Nous avons conclu que les contrôles internes ont été conçus et mis en place de façon appropriée.

Nous avons obtenu des éléments probants suffisants pour conclure qu'il n'y avait pas d'anomalies significatives.

Exhaustivité de certaines catégories de revenus

Risque d'audit

Nous avons évalué les opérations génératrices de produits, et avons conclu que le risque que les revenus pour l'aqueduc, les égouts, la collecte des déchets et du recyclage ainsi que les subventions ne soient pas tous facturés et/ou comptabilisés était important.

Notre réponse d'audit

- Nous avons audité un échantillon provenant de sources indépendantes afin de valider si les revenus étaient correctement facturés et comptabilisés.

Résultats de l'audit

Nous avons conclu que les contrôles internes ont été conçus et mis en place de façon appropriée.

Nous avons obtenu des éléments probants suffisants pour conclure qu'il n'y avait pas d'anomalies significatives.

Estimation de la direction

Risque d'audit

Les estimations de la direction ne sont pas réalistes.

Notre réponse d'audit

- Nous avons analysé les calculs et hypothèses.
- Nous avons effectué la comparaison du réel de l'an dernier et de l'estimation correspondante pour nous assurer de la raisonnable.
- Nous avons discuté avec la direction au sujet des hypothèses utilisées.
- Nous avons effectué une revue analytique des comptes liés.

Résultats de l'audit

Nous avons conclu que les contrôles internes ont été conçus et mis en place de façon appropriée.

Nous avons obtenu des éléments probants suffisants pour conclure qu'il n'y avait pas d'anomalies significatives.

Autres questions à communiquer

La section suivante présente l'état d'avancement des travaux et un résumé des constatations relatives aux aspects importants de notre audit. Dans les annexes du présent rapport, nous avons fourni des informations supplémentaires relativement à certaines questions sur lesquelles nous sommes engagés à faire rapport aux membres du conseil municipal dans notre plan des services d'audit.

Commentaire	
Modifications apportées au plan des services d'audit	L'audit a été effectué conformément à notre plan des services d'audit, qui a été présenté aux membres du conseil municipal. Nous confirmons qu'il n'y a eu aucune modification à l'étendue de l'audit et à la démarche d'audit que nous avons communiquées dans notre plan des services d'audit.
Difficultés importantes qui se sont présentées au cours de l'exécution de l'audit	Nous n'avons rencontré aucune difficulté importante au cours de l'audit. Nous n'avons relevé aucun retard important de la direction à fournir les renseignements demandés pour l'exécution de l'audit ni aucun calendrier inutilement serré pour mener à bien l'audit.
Opérations avec des parties liées	Nous n'avons pas identifié d'opérations avec des parties liées qui n'ont pas été conclues dans le cours normal des activités et pour lesquelles la direction a dû porter des jugements importants sur des questions de mesure ou de présentation.
Désaccords avec la direction	Au cours de notre audit, nous n'avons constaté aucun désaccord avec la direction sur des éléments qui, pris individuellement ou collectivement, pourraient être importants en ce qui concerne les états financiers.
Consultation d'autres experts-comptables	La direction nous a informés que la Municipalité n'a pas consulté d'autres experts-comptables à propos de questions liées à l'audit ou à la comptabilité.
Conformité aux exigences légales et réglementaires	Nos procédures limitées n'ont pas permis d'identifier de situation de non-conformité importante aux textes légaux et réglementaires par la Municipalité, à moins que des textes légaux ou réglementaires ne l'interdisent.
Événements postérieurs à la clôture	À la date de la finalisation de ce rapport, nous ne sommes pas au courant d'événements importants postérieurs à la clôture.

Annexe 1 – Exigences relatives aux communications

Communication requise	Référence	Se reporter au rapport ou au document indiqué ci-dessous
Plan des services d'audit		
1. Nos responsabilités en vertu des NAGR du Canada, y compris la formation et l'expression d'une opinion sur les états financiers	NCA ¹ 260.14	L'entente-cadre de services
2. Aperçu de notre stratégie d'audit globale, précisant : <ul style="list-style-type: none"> a. le calendrier des travaux d'audit; b. les risques importants, incluant les risques de fraude; c. la nature et l'étendue de la compétence ou connaissance spécialisée requise pour mettre en œuvre les procédures d'audit prévues en réponse aux risques importants; d. les noms, les emplacements et les responsabilités des autres cabinets comptables indépendants ou des autres personnes qui mettront en œuvre des procédures dans le cadre de l'audit. 	NCA 260.15	Plan d'audit présenté le 6 avril 2021
3. Opérations importantes qui sortent du cadre normal des activités, y compris les opérations importantes avec les parties liées	NCA 260 ann. 2, NCA 550.27	La Municipalité a identifié de façon appropriée ses relations et opérations avec des parties liées. Les opérations ont toutes été faites à la juste valeur, donc rien à divulguer dans les états financiers
Demandes d'information acheminées aux responsables de la gouvernance		
4. Comment les membres du conseil municipal exercent leur surveillance sur les processus suivis par la direction pour identifier les risques de fraude et y répondre, ainsi que sur les activités de contrôle interne établies par la direction pour réduire ces risques	NCA 240.21	La direction informe régulièrement le conseil municipal sur les contrôles en place pour réduire les risques
5. Tout cas de fraude, avérée ou soupçonnée, commise au détriment de la Municipalité	NCA 240.22	Nous n'avons relevé aucun cas de fraude
6. Si la Municipalité se conforme aux lois et règlements	NCA 250.15	Nous n'avons connaissance d'aucun cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires

¹ NCA : Normes canadiennes d'audit – Les NCA sont publiées par le Conseil des normes d'audit et de certification de CPA Canada.

Communication requise	Référence	Se reporter au rapport ou au document indiqué ci-dessous
Communication de fin d'exercice		
7. Changements par rapport à l'étendue et au calendrier de l'audit qui étaient prévus lors des entretiens initiaux	NCA 260.A26	Aucun changement par rapport au plan d'audit
8. Fraudes ou soupçons de fraude identifiés pendant le processus d'audit	NCA 240.40 à 42	Nous n'avons connaissance d'aucun événement frauduleux
9. Principales méthodes et pratiques comptables, opérations inhabituelles importantes et conclusions connexes	NCA 260.16a)	Méthodes comptables, estimations et jugements importants
10. Traitements différents en ce qui a trait aux méthodes et aux pratiques comptables ayant fait l'objet d'un entretien avec la direction pendant la période d'audit considérée	NCA 260.16a)	Méthodes comptables, estimations et jugements importants
11. Questions relatives à la continuité de l'exploitation	NCA 570.25	Nous avons conclu qu'il n'y a pas de doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation pendant une durée raisonnable
12. Jugements de la direction et estimations comptables	NCA 260.16a)	Méthodes comptables, estimations et jugements importants
13. Difficultés importantes rencontrées au cours de l'audit	NCA 260.16b)	Nous n'avons relevé aucune difficulté importante
14. Communications écrites importantes entre la direction et nous, incluant la lettre d'affirmation de la direction	NCA 260.16c)	Lettre d'affirmation de la direction
15. Circonstances ayant une incidence sur la forme et le contenu du rapport de l'auditeur	NCA 260.16d)	Nous exprimerons une opinion non modifiée
16. Autres questions importantes pour la surveillance du processus d'information financière	NCA 260.16e)	Aucune autre question à communiquer
17. Expression d'une ou de plusieurs opinions modifiées	NCA 260.A21	Nous exprimerons une opinion non modifiée
18. Notre point de vue sur les questions importantes de comptabilité ou d'audit pour lesquelles la direction a consulté d'autres comptables et qui nous préoccupent	NCA 260.A22	Consultation d'autres experts-comptables
19. Questions importantes ayant fait l'objet d'un entretien avec la direction	NCA 260.A22	Consultation d'autres experts-comptables
20. Les cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires dont nous prenons connaissance, à moins que des textes légaux ou réglementaires ne l'interdisent	NCA 250.23	Nous n'avons connaissance d'aucun acte illégal ou cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires
21. Déficiences importantes que nous avons relevées dans le contrôle interne, le cas échéant, pendant la réalisation de l'audit des états financiers	NCA 265	Nous n'avons relevé aucune déficience

Communication requise	Référence	Se reporter au rapport ou au document indiqué ci-dessous
22. Anomalies et informations à fournir non corrigées	NCA 450.12 et 13	Aucune anomalie n'a été notée
23. Toute question importante soulevée au cours de l'audit en rapport avec les parties liées de la Municipalité	NCA 550.27	Aucune question soulevée

Annexe 2 – Normes de comptabilité et d'audit nouvelles et révisées

Voici un résumé des nouvelles normes, modifications et propositions qui entreront en vigueur en 2019 ou après.

Pour examiner les récentes modifications qui toucheront votre organisation dans un avenir rapproché, nous vous invitons à consulter notre version améliorée de [l'onglet normes du site iasplus.com/fr](http://onglet.normes.du.site.iasplus.com/fr).

Normes comptables pour le secteur public

Titre	Description	Date d'entrée en vigueur
Chapitre SP 2601 – Conversion des devises	Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.	Ce chapitre s'applique i) aux organismes publics à compter du 1 ^{er} avril 2012 et ii) aux gouvernements à compter du 1 ^{er} avril 2022. Son adoption anticipée est permise.
Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille	Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.	Ce chapitre doit être adopté au cours de la même période que le chapitre SP 2601 – <i>Conversion des devises</i> et le chapitre SP 3450 – <i>Instruments financiers</i> . Les dispositions transitoires ont été modifiées afin de reporter de deux ans, soit aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} avril 2022, la date d'entrée en vigueur de ce chapitre par les gouvernements. Son adoption anticipée est permise.
Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.	Entre en vigueur le 1 ^{er} avril 2022; l'adoption anticipée est permise.

Titre	Description	Date d'entrée en vigueur
Chapitre SP 3400 – Revenus	<p>Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.</p>	<p>Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023. L'adoption anticipée est permise. Il peut être appliqué rétroactivement ou prospectivement.</p>
Chapitre SP 3450 – Instruments financiers	<p>Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés.</p>	<p>Ce chapitre entre en vigueur : i) organismes publics – 1^{er} avril 2012, et ii) gouvernements – 1^{er} avril 2022. L'adoption anticipée est permise.</p>

Consolidated financial statements of the
États financiers consolidés de la
Corporation of the Township of
Alfred and Plantagenet
Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet

December 31, 2020
31 décembre 2020

For discussion

Independent Auditors Report	1 – 3	Rapport de l’auditeur indépendant
Consolidated statement of operations	4	État consolidé des résultats
Consolidated statement of financial position	5	État consolidé de la situation des actifs financiers nets
Consolidated statement of change in net financial assets	6	État consolidé de la variation des actifs financiers nets
Consolidated statement of cash flow	7	État consolidé des flux de trésorerie
Notes to the consolidated financial statements	8 – 14	Notes complémentaires
Schedules		Annexes
Consolidated tangible capital assets – Schedule 1	15	Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1
Consolidated accumulated surplus – Schedule 2	16	Excédent accumulé consolidé – Annexe 2
Consolidated statement of change in reserves and reserve funds – Schedule 3	17	État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve – Annexe 3
Consolidated statement of expenses by object – Schedule 4	18	État consolidé des charges par nature – Annexe 4

Independent Auditor's Report

To the members of Council, Inhabitants and Ratepayers of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet

Opinion

We have audited the consolidated financial statements of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet (the "Municipality"), which comprise the consolidated statement of financial position as at December 31, 2020, and the consolidated statements of operations, change in net financial assets and cash flow for the year then ended, and notes to the consolidated financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Municipality as at December 31, 2020, and the results of its operations, change in its net financial assets and its cash flow for the year then ended in accordance with Canadian public sector accounting standards ("PSAS").

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Municipality in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Other matter – Predecessor Report

The financial statements for the year ended on December 31, 2019 were audited by another audit firm who expressed an unmodified opinion on those financial statements on July 14, 2020.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil, résidents et contribuables de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points – rapport du prédécesseur

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été auditées par un autre cabinet d'auditeurs qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 14 juillet 2020.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with PSAS, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Municipality's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Municipality or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Municipality's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Municipality's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Municipality's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Municipality to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

August 17, 2021

Le 17 août 2021



**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
Consolidated statement of operations
Year ended December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020 Budget	2020 Actual/ Réel	2019 Actual/ Réel	
	\$	\$	\$	
Revenues				Revenus
Taxation – all classes	14,952,534	14,919,830	14,430,215	Imposition – toutes catégories
Less: Amounts received for counties and school boards (Note 3)	(6,648,743)	(6,592,926)	(6,449,347)	Moins : Montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 3)
Net taxation for municipal purposes	8,303,791	8,326,904	7,980,868	Imposition nette aux fins municipales
User fees	3,350,602	3,879,501	3,127,147	Frais des usagers
Transfer payments				Paielements de transfert
Government of Canada	293,655	293,655	593,129	Gouvernement du Canada
Province of Ontario	1,925,517	2,077,107	2,520,280	Province de l'Ontario
Other municipalities	308,853	340,173	328,369	Autres municipalités
Licences and permits	46,500	38,008	40,808	Licences et permis
Investment income	90,050	149,526	198,456	Revenus de placements
Penalties and interest	184,100	154,501	180,126	Pénalités et intérêts
Equity earnings of Hydro 2000 Inc.	-	52,079	24,870	Quote-part de Hydro 2000 Inc.
Rent	98,737	78,977	100,717	Loyer
Donations	12,000	4,972	30,566	Dons
Loss on sale of tangible capital assets	-	(7,785)	(195,274)	Perte à la cession d'immobilisations corporelles
Other	56,550	61,745	61,431	Autres
	14,670,355	15,449,363	14,991,493	
Expenses (Schedule 4)				Charges (annexe 4)
General government	1,652,643	1,525,871	1,570,464	Administration générale
Protection to person and property	2,616,106	2,684,654	2,560,165	Protection des personnes et des biens
Transportation services	2,995,136	3,672,358	3,639,360	Services de transport
Environmental services	3,068,263	4,340,749	3,599,216	Services environnementaux
Health services	3,000	149	3,000	Services de santé
Recreation and cultural services	1,601,443	1,733,151	1,511,695	Loisirs et services culturels
Planning and zoning	230,733	159,925	146,069	Urbanisme et mise en valeur du territoire
	12,167,324	14,116,857	13,029,969	
Annual surplus	2,503,031	1,332,506	1,961,524	Excédent de l'exercice
Accumulated surplus, beginning of year	54,224,003	54,224,003	52,262,479	Excédent accumulé au début
Accumulated surplus, end of year (Schedule 2)	56,727,034	55,556,509	54,224,003	Excédent accumulé à la fin (annexe 2)

The accompanying notes and schedules are an integral part of the consolidated financial statements.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
**Consolidated statement of financial
position**

As at December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
**État consolidé de la situation
financière**

au 31 décembre 2020

	2020	2019	
	\$	\$	
Assets			Actifs
Financial assets			Actifs financiers
Cash	7,858,384	6,567,555	Encaisse
Accounts receivable	1,543,389	1,079,037	Débiteurs
Taxes receivable	1,055,719	1,024,111	Taxes à recevoir
Investments (Note 4)	1,169,952	1,127,873	Placements (note 4)
	11,627,444	9,798,576	
Liabilities			Passifs
Accounts payable and accrued liabilities	3,829,956	3,508,653	Créditeurs et charges à payer
Deferred revenues (Note 5)	1,278,345	1,139,564	Revenus reportés (note 5)
Employee benefits payable	72,053	43,209	Avantages à l'emploi à payer
Debts (Note 6)	4,337,060	4,480,801	Emprunts (note 6)
	9,517,414	9,172,227	
Net financial assets	2,110,030	626,349	Actifs financiers nets
Commitments (Note 9)			Engagements (note 9)
Non-financial assets			Actifs non financiers
Tangible capital assets (Schedule 1)	53,201,991	53,221,271	Immobilisations corporelles (annexe 1)
Inventories	165,294	186,257	Stocks
Prepaid expenses	79,194	190,126	Frais payés d'avance
	53,446,479	53,597,654	
Accumulated surplus (Schedule 2)	55,556,509	54,224,003	Excédent accumulé (annexe 2)

The accompanying notes and schedules are an integral part of the consolidated financial statements.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approved by Council

Au nom du Conseil

Mayor _____

Maire

Treasurer _____

Trésorière



**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
**Consolidated statement of
change in financial assets**
Year ended December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
**État consolidé de la variation
des actifs financiers nets**
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020 Budget	2020 Actual/ Réel	2019 Actual/ Réel	
	\$	\$	\$	
Annual surplus	2,503,031	1,332,506	1,961,524	Excédent de l'exercice
Loss on sale of tangible capital assets	-	7,785	195,274	Perte à la cession d'immobilisations corporelles
Amortization of tangible capital assets	-	1,985,966	1,924,497	Amortissement des immobilisations corporelles
Purchase of tangible capital assets	(2,164,249)	(1,974,471)	(2,586,760)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Decrease (increase) of inventories	-	20,963	(82,914)	Diminution (augmentation) des stocks
Decrease (increase) of prepaid expenses	-	110,932	(140,962)	Diminution (augmentation) des frais payés d'avance
Increase in net financial assets	338,782	1,483,681	1,270,659	Augmentation des actifs financiers nets
Net financial assets (net debt), beginning of year	626,349	626,349	(644,310)	Actifs financiers nets (dette nette) au début
Net financial assets, end of year	965,131	2,110,030	626,349	Actifs financiers nets à la fin

The accompanying notes and schedules are an integral part of the consolidated financial statements.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

For discussion

**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
Consolidated statement of cash flow
Year ended December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019	
	\$	\$	
Operating activities			Activités de fonctionnement
Annual surplus	1,332,506	1,961,524	Excédent de l'exercice
Change in non-cash assets and liabilities			Variation dans les éléments hors caisse des actifs et passifs
Increase in accounts receivable	(464,352)	(24,533)	Augmentation des débiteurs
(Increase) decrease in taxes receivable	(31,608)	180,614	(Augmentation) diminution des taxes à recevoir
Increase in accounts payable and accrued liabilities	319,860	389,977	Augmentation des créditeurs et charges à payer
Increase in deferred revenues	138,781	223,817	Augmentation des revenus reportés
Increase (decrease) in employee benefits payable	28,844	(1,800)	Augmentation (diminution) des avantages à l'emploi à payer
Decrease (increase) in inventories	20,963	(82,914)	Diminution (augmentation) des stocks
Decrease (increase) in prepaid expenses	110,932	(140,962)	Diminution (augmentation) des frais payés d'avance
	123,420	544,199	
Non-cash operating items			Éléments de fonctionnement hors caisse
Equity earnings of Hydro 2000 Inc.	(52,079)	(24,870)	Quote-part de Hydro 2000 Inc.
Loss on sale of tangible capital assets	7,785	195,274	Perte à la cession d'immobilisations corporelles
Amortization of tangible capital assets	1,985,966	1,924,497	Amortissement des immobilisations corporelles
	1,941,672	2,094,901	
Net increase in cash from operating activities	3,397,598	4,600,624	Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement
Capital activities			Activités d'immobilisations
Purchase of tangible capital assets	(1,973,028)	(2,623,945)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Investing activities			Activités d'investissement
Dividend received from Hydro 2000 Inc.	10,000	10,000	Dividende reçu de Hydro 2000 Inc.
Financing activities			Activités de financement
Debts principal repayment	(143,741)	(180,769)	Remboursement du capital des emprunts
Net increase in cash	1,290,829	1,805,910	Augmentation nette de l'encaisse
Cash, beginning of year	6,567,555	4,761,645	Encaisse au début
Cash, end of year	7,858,384	6,567,555	Encaisse à la fin

Additional information is presented in Note 7.

The accompanying notes and schedules are an integral part of the consolidated financial statements.

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 7.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Accounting policies

The consolidated financial statements of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet (the "Municipality") are the responsibility of management and are prepared in accordance with Canadian public sector accounting standards ("PSAS") as recommended by the Public sector accounting board ("PSAB") of CPA Canada.

The focus of PSAB financial statements is on the financial position of the Municipality and the changes thereto. The consolidated statement of financial position reports assets and liabilities. Financial assets are available to provide resources to discharge existing liabilities or finance future operations. Net financial assets represent the difference between financial assets and liabilities. This information explains the Municipality's overall future revenue requirements and its ability to finance activities and meet its obligations.

Reporting entity

Consolidated financial statements

These consolidated financial statements reflect the assets, liabilities, operating revenues and expenses, reserves and reserve funds and changes in investment in tangible capital assets and include the activities of all committees of Council and the following board which is under the control of Council:

Township of Alfred and Plantagenet Public Library Board

Basis of accounting

Accrual basis

Expenses and related sources of financing are reported on the accrual basis of accounting. The accrual basis of accounting recognizes revenues as they become available and measurable; expenses are recognized as they are incurred and measurable as a result of receipt of goods or services and the creation of an obligation to pay.

Non-financial assets

Non-financial assets are not available to discharge existing liabilities and are held for use in the provision of services. They are not intended for sale in the ordinary course of operations. The change in non-financial assets during the year, together with the annual surplus, provides the change in net financial assets.

1. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet (la « Municipalité ») sont la responsabilité de la direction et sont présentés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'émphase des états financiers du CCSP est sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs et passifs. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs. Cette information donne les besoins futurs de revenus de la Municipalité et sa capacité de financer ses activités et de faire face à ses engagements.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles et incluent les opérations de tous les comités du Conseil et de la Commission suivante qui est sous le contrôle du Conseil :

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton d'Alfred et Plantagenet

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création d'une obligation de payer.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

1. Accounting policies (continued)

Basis of accounting (continued)

Tangible capital assets

Tangible capital assets (TCA) are recorded at cost, which includes all amounts that are directly attributable to acquisitions, construction, development or betterment of the asset. The cost, less residual value of the TCA, is amortized on a straight-line basis over its estimated useful life as follows:

Machinery and equipment	5 – 50 years
Vehicles	10 – 20 years
Roads	10 – 50 years
Land improvements	20 – 75 years
Buildings and facilities	20 – 90 years

The amortization starts in the month when the asset is put into service and ends in the month of sale. Assets under construction are not amortized until the TCA are available for productive use.

Lands are not amortized due to its infinite life.

The Municipality has a capitalization threshold of \$25,000 for civil infrastructure systems and pooled assets and \$10,000 for all other assets. Items of lesser value are expensed, unless they are pooled because, collectively, they have significant value or for operational reasons. Examples of pools are desktop computer systems, meters, utility poles and fire hydrants.

Contribution of tangible capital assets

TCA received as contributions are recorded in the consolidated statement of financial position at their fair value at the date of receipt and that fair value is also recorded as revenue. Transfers of TCA to the other organizations are recorded as an expense at the net book value as of the date of transfer.

Leases

Leases are classified as capital or operating leases. Leases, which transfer substantially all the benefits and risks incidental to ownership of property, are accounted for as capital leases. All other leases are accounted for as operating leases and the related lease payments are charged to expenses as incurred.

Inventories

Inventories held for consumption are recorded at the lower of cost or replacement cost. Cost is determined on the first-in, first-out basis.

1. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile avec les durées suivantes :

Machinerie et équipement	5 – 50 ans
Véhicules	10 – 20 ans
Routes	10 – 50 ans
Améliorations des terrains	20 – 75 ans
Bâtiments et installations	20 – 90 ans

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la cession. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie infinie.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, compteurs, des poteaux et bornes-fontaines.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

1. Accounting policies (continued)

Basis of accounting (continued)

Investment

The investment in the common shares of Hydro 2000 Inc. is accounted for by the modified equity method.

Deferred revenues

Funds received for specific purposes are accounted for as deferred revenues until the Municipality discharges its obligation, which led to receipt of the funds.

Government transfers

Government transfers are recognized as revenues in the period during which the transfer is authorized and any eligibility criteria are met. Government transfers are deferred if they are restricted through stipulations that require specific actions to be carried out in order to keep the transfer. For such transfers, revenues are recognized when the stipulation has been met.

Segment disclosures

A segment is defined as a distinguishable activity or group of activities for which it is appropriate to separately report financial information. Management has determined that existing disclosures in the consolidated statement of operations and within the related notes sufficiently discloses information of all appropriate segments and therefore no additional disclosure is required.

Use of estimates

The preparation of consolidated financial statements in conformity with PSAS requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the consolidated financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Key components of the consolidated financial statements requiring management to make estimates include the provision for doubtful accounts in respect of receivables, the useful life of TCA and certain accrued liabilities. Actual results could differ from these estimates.

1. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Placement

Le placement dans les actions ordinaires de Hydro 2000 Inc. est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation modifiée.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation, pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

2. Future accounting policies

Effective date: April 1st, 2022

Section PS 2601 – Foreign Currency Translation

This Section establishes standards on how to account for and report transactions that are denominated in a foreign currency in government financial statements.

The Municipality is currently evaluating the impacts of this new standard, which is applicable on a prospective basis.

Section PS 3041 – Portfolio investments

This Section establishes standards on how to account for and report portfolio investments in government financial statements.

The Municipality is currently evaluating the impacts of this new standard, which is applicable on a prospective basis.

Section PS 3280 – Asset retirement obligations

This Section establishes standards on how to account for and report a liability for asset retirement obligations.

The Municipality is currently evaluating the impacts of this new standard, which is applicable on a prospective basis.

Section PS 3450 – Financial Instruments

This Section establishes standards on how to account for and report all types of financial instruments, including derivatives.

The Municipality is currently evaluating the impacts of this new standard, which is applicable on a prospective basis.

Effective date: April 1st, 2023

Section PS 3400, Revenue

This Section establishes standards on how to account for and report on revenue. Specifically, it differentiates between revenue arising from transactions that include performance obligations and transactions that do not have performance obligations.

The Municipality is currently evaluating the impacts of this new standard, which may be applied retroactively or prospectively.

2. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1^{er} avril 2022

Chapitre SP 2601 – Conversion des devises

Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2023

Chapitre SP 3400 – Revenus

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.

**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
Notes to the consolidated financial statements
December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
Notes complémentaires
31 décembre 2020

**3. Operations of the United Counties of
Prescott and Russell and the school
boards**

The taxation of the United Counties of Prescott and Russell and the school boards is comprised of the following:

	United Counties/ Comtés unis	School boards/ Conseils scolaires	Total	
	\$	\$	\$	
2020				2020
Taxation	4,540,270	2,108,465	6,648,735	Imposition
Supplementary taxes	88,171	41,435	129,606	Taxes supplémentaires
Taxes written-off	(118,778)	(66,637)	(185,415)	Taxes annulées
	4,509,663	2,083,263	6,592,926	
2019				2019
Taxation	4,295,912	2,102,730	6,398,642	Imposition
Supplementary taxes	126,058	66,350	192,408	Taxes supplémentaires
Taxes written-off	(85,814)	(55,889)	(141,703)	Taxes annulées
	4,336,156	2,113,191	6,449,347	

4. Investments

	2020	2019	
	\$	\$	
<i>Hydro 2000 Inc.</i>			<i>Hydro 2000 Inc.</i>
100% of the common shares	1,169,952	1,127,873	100 % des actions ordinaires

4. Placements

5. Deferred revenues

	2020	2019	
	\$	\$	
Development charges	1,147,158	1,087,361	Frais de développement
Parkland	7,373	34,889	Parcs
Other	123,814	17,314	Autres
	1,278,345	1,139,564	

5. Revenus reportés

The net change during the year in deferred revenues is made up as follow:

Amounts received	895,905	1,156,981	Montants reçus
Investment income	12,821	23,217	Revenus de placements
Deferred revenues recognized	(769,945)	(956,381)	Revenus reportés constatés
	138,781	223,817	
Deferred revenues, beginning of year	1,139,564	915,747	Revenus reportés au début
Deferred revenues, end of year	1,278,345	1,139,564	Revenus reportés à la fin

La variation nette au cours de l'exercice des revenus reportés s'explique comme suit :

6. Debts

	2020	2019
	\$	\$
Debts incurred by the Municipality with interest between 2.16% and 4.53%, maturing between 2024 and 2037	4,337,060	4,480,801

6. Emprunts

Emprunts contractés par la Municipalité portant intérêt entre 2,16 % et 4,53 %, échéant entre 2024 et 2037

Of the debts reported above, principal payments for the next fiscal years are as follows:

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	General taxation/ Imposition générale	User charges/ Frais des usagers	Total	
	\$	\$	\$	
2021	89,689	59,247	148,936	2021
2022	92,463	61,869	154,332	2022
2023	95,328	64,608	159,936	2023
2024	98,288	67,470	165,758	2024
2025	69,104	70,460	139,564	2025
Thereafter	539,220	3,029,314	3,568,534	Ensuite
	984,092	3,352,968	4,337,060	

The annual principal and interest payments required to service these debts are within the annual debt repayment limits prescribed by the Ministry of Municipal Affairs.

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

7. Additional information relating to the consolidated statement of cash flow

Non-cash transactions

During the year, TCA were acquired at an aggregate cost of \$1,974,471 (\$2,586,760 in 2019), of which \$29,355 (\$27,912 in 2019) were paid after year-end and \$1,945,116 (\$2,558,848 in 2019) were paid during the year.

7. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 1 974 471 \$ (2 586 760 \$ en 2019), dont 29 355 \$ (27 912 \$ en 2019) ont été payés après la fin d'exercice et 1 945 116 \$ (2 558 848 \$ en 2019) ont été payés au cours de l'exercice.

8. Pension agreements

The Municipality makes contributions to the Ontario Municipal Employees Retirement System (OMERS), a multi-employer plan which, for 2020, was on behalf of 35 members (35 in 2019) of its staff. The plan is a defined benefit plan which specifies the amount of the retirement benefit to be received by the employees based on the length of service and rates of pay.

The amount contributed to OMERS for 2020 was \$209,646 (\$176,472 in 2019) for current services and is included as an expense in the consolidated statement of operations.

8. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, pour 2020, était pour 35 des membres (35 en 2019) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué à RREMO en 2020 était de 209 646 \$ (176 472 \$ en 2019) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
Notes to the consolidated financial statements
December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
Notes complémentaires
31 décembre 2020

9. Commitments

Waste and recycling collection

The Municipality has entered into an agreement for solid waste and recycling collection. The agreements were signed in March 2015 and expire in March 2021. The total estimated amount payable in the next year is \$145,000.

10. Contractual rights

Rental agreement

The Municipality has entered into three rental agreements for buildings. The agreements were signed between March 2019 and July 2020 and expire between July 2022 and February 2024. The total estimated amounts receivable in the next four years are \$78,000.

The Municipality has entered into lease agreements with communication companies for signal devices located in the township. The agreements were signed between September 2018 and January 2020 and expire between December 2022 and September 2028. The total estimated amounts receivable in the next eight years are \$115,000.

Solar panel

The Municipality has entered into an agreement with a solar panel company. The agreement was signed in November 2017 and expire in November 2037. The total estimated amounts receivable in the next seventeen years are \$388,000.

11. Budget amounts

The initial operating budget approved by the Municipality is reflected on the consolidated statement of operations. The budgets established for capital investment in TCA are on a project-oriented basis, the costs of which may be carried out over one or more years and, therefore, may not be comparable with current year's actual expense amounts. As well, the Municipality does not budget activity within reserves and reserve funds, with the exception being those transactions, which affect either operations or TCA.

9. Engagements

Collecte de déchets et recyclage

La Municipalité s'est engagée pour la collecte de déchets et de recyclage. Ces ententes ont été signées en mars 2015 et viennent à échéance en mars 2021. Les déboursés totaux prévus au cours du prochain exercice ont été estimés à 145 000 \$.

10. Droits contractuels

Entente de location

La Municipalité a signé trois ententes pour la location de bâtiments. Ces ententes ont été signées entre mars 2019 et juillet 2020 et viennent à échéance entre juillet 2022 et février 2024. Les encaissements totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 78 000 \$.

La Municipalité a signé des ententes de location avec des sociétés de communication pour des dispositifs de signalisation. Ces ententes ont été signées entre septembre 2018 et janvier 2020 et viennent à échéance entre décembre 2022 et septembre 2028. Les encaissements totaux prévus au cours des huit prochains exercices ont été estimés à 115 000 \$.

Panneaux solaires

La Municipalité a signé une entente avec une société de panneaux solaires. Cette entente a été signée en novembre 2017 et vient à échéance en novembre 2037. Les encaissements totaux prévus au cours des dix-sept prochains exercices ont été estimés à 388 000 \$.

11. Chiffres du budget

Le budget initial de fonctionnement approuvé par la Municipalité est présenté dans l'état consolidé des résultats. Les budgets prévus comme investissements dans les immobilisations corporelles sont sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels. De plus, la Municipalité ne budgète pas de transactions dans les réserves et fonds de réserve, sauf les transferts avec le fonctionnement ou les immobilisations corporelles.

**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
Consolidated tangible capital assets
Year ended December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
Immobilisations corporelles consolidées
Exercice terminé le 31 décembre 2020

Schedule 1

Annexe 1

	Machinery and equipment/ Machinerie et équipement	Vehicles/ Véhicules	Roads/ Routes	Lands and land improve- ments/ Terrains et amélio- rations des terrains	Buildings and facilities/ Bâtiments et installations	Assets under construction/ Construction en cours	2020	2019	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Cost									Coût
Beginning of year	4,406,678	3,408,139	21,359,091	4,288,577	57,628,089	73,593	91,164,167	89,157,610	Début de l'exercice
Purchases	105,671	397,564	375,282	289,306	738,799	67,849	1,974,471	2,586,760	Acquisitions
Sales	-	-	(167,370)	-	(32,647)	-	(200,017)	(580,203)	Cessions
End of year	4,512,349	3,805,703	21,567,003	4,577,883	58,334,241	141,442	92,938,621	91,164,167	Fin de l'exercice
Accumulated amortization									Amortissement cumulé
Beginning of year	2,985,038	2,055,584	12,163,262	1,520,202	19,218,810	-	37,942,896	36,403,328	Début de l'exercice
Amortization	207,986	191,252	529,719	113,685	943,324	-	1,985,966	1,924,497	Amortissement
Accumulated amortization on sales	-	-	(164,093)	-	(28,139)	-	(192,232)	(384,929)	Amortissement cumulé sur les cessions
End of year	3,193,024	2,246,836	12,528,888	1,633,887	20,133,995	-	39,736,630	37,942,896	Fin de l'exercice
Net book value	1,319,325	1,558,867	9,038,115	2,943,996	38,200,246	141,442	53,201,991	53,221,271	Valeur comptable nette

**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
Consolidated accumulated surplus
Year ended December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
Excédent accumulé consolidé
Exercice terminé le 31 décembre 2020

Schedule 2

Annexe 2

	2020	2019	
	\$	\$	
Reserves (Schedule 3)			Réserves (annexe 3)
Working capital	1,140,911	1,154,302	Fonds de roulement
Ward future capital expenses	1,239,769	1,000,572	Charges futures de nature capitale pour les quartiers
Waterworks	94,714	94,714	Adduction d'eau
Sewers	54,877	54,877	Réseaux d'égouts
	2,530,271	2,304,465	
Reserve funds (Schedule 3)			Fonds de réserve (annexe 3)
Current purposes			Besoins courants
Waterworks	75,707	73,149	Adduction d'eau
Sewers	622	616	Réseaux d'égouts
Future capital expenses			Charges futures de nature capitale
Waterworks	1,824,708	1,480,840	Adduction d'eau
Sewers	2,796,124	2,229,832	Réseaux d'égouts
Landfill site	1,049,555	924,248	Site d'enfouissement
	5,746,716	4,708,685	
	8,276,987	7,013,150	
Operating			Fonctionnement
. for decrease of taxation	1,016,590	487,492	. pour la réduction de l'imposition
. for decrease (increase) of user charges of sewers	72,778	(4,202)	. pour la diminution (augmentation) des redevances des usagers des réseaux d'égouts
. for increase of user charges of waterworks	(406,530)	(214,951)	. pour l'augmentation des frais des usagers de l'adduction d'eau
. Library Board	114,946	89,609	. Commission de la Bibliothèque
. Community Access Program	13,402	13,402	. Programme d'Accès communautaire
	811,186	371,350	
Invested in tangible capital assets	48,864,931	48,740,470	Investi dans les immobilisations corporelles
Unfinanced tangible capital assets			Immobilisations corporelles non financées
Unfinanced landfill site provision	(1,820,671)	(1,756,559)	Provision pour site d'enfouissement non financée
Unfinanced internal loan	(1,745,876)	(1,272,281)	Dette interne non financée
Investments (Note 4)	1,169,952	1,127,873	Placements (note 4)
	46,468,336	46,839,503	
	55,556,509	54,224,003	



**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
**Consolidated statement of change in
reserves and reserve funds**

Year ended December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
**État consolidé de la variation des
réserves et fonds de réserve**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Schedule 3

Annexe 3

	2020	2019	
	\$	\$	
Revenues			Revenus
Investments	114,540	134,136	Placements
User fees	618,883	360,939	Frais des usagers
	733,423	495,075	
Net transfers from operating	530,414	725,823	Transferts nets du fonctionnement
Change in reserves and reserve funds	1,263,837	1,220,898	Variation des réserves et fonds de réserve
Reserves and reserve funds, beginning of year	7,013,150	5,792,252	Réserves et fonds de réserve au début
Reserves and reserve funds, end of year	8,276,987	7,013,150	Réserves et fonds de réserve à la fin

For discussion



**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**
**Consolidated statement of expenses
by object**

Year ended December 31, 2020

**Corporation du Canton
d'Alfred et Plantagenet**
**État consolidé des charges par
nature**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Schedule 4

Annexe 4

	2020 Budget	2020 Actual/ Réel	2019 Actual/ Réel	
	\$	\$	\$	
Expenses				Charges
Salaries, wages and benefits	3,977,810	3,666,413	3,543,854	Salaires, traitements et avantages sociaux
Interest	245,195	239,709	236,701	Intérêts
Materials	3,688,032	3,282,939	3,298,568	Matériaux
Contracted services	4,159,943	4,851,280	3,908,697	Services contractuels
Rents and financial expenses	35,609	29,082	58,841	Loyers et frais financiers
External transfers	60,735	61,468	58,811	Transferts externes
				Amortissement des immobilisations corporelles
Amortization of tangible capital assets	-	1,985,966	1,924,497	
	12,167,324	14,116,857	13,029,969	

For discussion

**Demande de modification au
Règlement de zonage No. 2009-50
du Canton d'Alfred et Plantagenet
par Ken et Nathalie Mackenzie
ZON-4-2021**

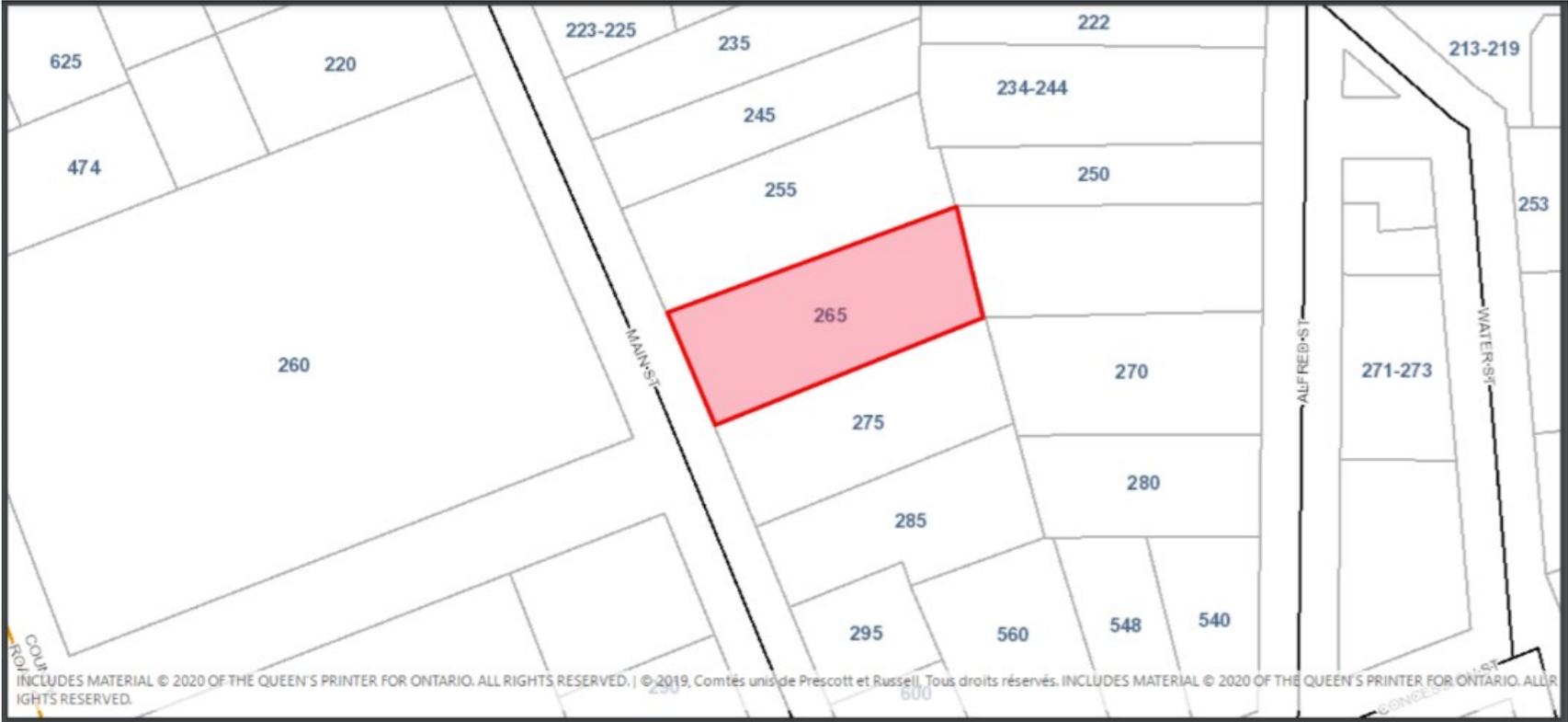


CANTON / TOWNSHIP
ALFRED AND PLANTAGENET

**Application to amend the
Zoning By-law No. 2009-50
of the Township of Alfred and Plantagenet
by Ken and Nathalie Mackenzie
ZON-4-2021**

- **SI UNE PERSONNE** ou un organisme public avait par ailleurs la capacité d'interjeter appel de la décision du Conseil de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, mais que la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet avant l'adoption du règlement municipal, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.
- **SI UNE PERSONNE** ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet avant l'adoption du règlement municipal, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie le Tribunal d'appel de l'aménagement local à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

- **IF A PERSON** or public body would otherwise have an ability to appeal the decision of the Council of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet to the Local Planning Appeal Tribunal but the person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet before the by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision.
- **IF A PERSON** or public body does not make oral submissions at a public meeting, or make written submissions to the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet before the by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.





L'avis de cette réunion publique a été posté aux propriétaires dont les propriétés sont situées à l'intérieur d'un rayon de 120 mètres du terrain pour lequel la modification au Règlement de zonage est demandée. Cet avis a été posté le 26 juillet 2021 et un avis de réunion publique a aussi été affiché sur la propriété affectée le même jour.

The notice of this public meeting was mailed to all owners whose properties are within a buffer of 120 metres of the land for which the Zoning By-law amendment is requested. The notice was mailed on July 26, 2021, and a notice of a public meeting was also posted on the affected property on the same day.



ZON-4-2021
**NOTICE OF ACKNOWLEDGEMENT OF A COMPLETE APPLICATION -
 NOTICE OF A PUBLIC MEETING CONCERNING
 A PROPOSED AMENDMENT TO THE ZONING BY-LAW OF
 THE CORPORATION OF THE TOWNSHIP OF ALFRED AND PLANTAGENET**

TAKE NOTICE that the Council of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet will hold a virtual public meeting on the 17th day of August 2021 at 7:00 p.m. to consider a proposed amendment to the Township of Alfred and Plantagenet Zoning By-law No. 2009-50, under Section 34 of the Planning Act, R.S.O. 1990, as amended. The virtual public meeting will be available at the following link:
<https://www.facebook.com/CAPTmunicipal>

The property concerned by this zoning by-law amendment is presently the subject of an application for the approval of a site plan. The details of this site plan will be presented to the Municipal Council, during a regular meeting, at a later date.

THE PROPOSED ZONING BY-LAW AMENDMENT applies to the property situated at 265 Main Street in Plantagenet. The property is described as being Lot 6, Plan 6 of the former Village of Plantagenet. The purpose of the proposed amendment is to change the zoning category of the property, identified in red on the sketch here below, from the "Medium Density Residential (R2)" zone to the "High Density Residential - Exception X (R3-X)" zone.

IF THE PROPOSED ZONING BY-LAW AMENDMENT is adopted, the zoning category "R3-X" will allow the construction of a residential building of 6 apartments (6 plex) on the property. The amendment will also allow to reduce the required minimum lot frontage from 30.0 metres to 22.0 metres and to increase the maximum lot coverage from 35% to 40%.

If you wish to be notified of the decision of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet, on the proposed zoning by-law amendment, you must make a written request to the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet, at the address indicated below.

ANY PERSON may attend the virtual meeting and/or make written or verbal representation either in favour or against the proposed amendment by forwarding their request to the Township of Alfred and Plantagenet before 4:00 p.m. on August 16, 2021. For more information about this matter, including information about appeal rights, contact the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet, at the address indicated below.

IF A PERSON or public body would otherwise have an ability to appeal the decision of the Council of the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet to the Local Planning Appeal Tribunal but the person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet before the by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision.

IF A PERSON or public body does not make oral submissions at a public meeting, or make written submissions to the Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet before the by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

ADDITIONAL INFORMATION relating to the proposed zoning by-law amendment is available by contacting Mrs. Guylaine Poirier, Zoning administrator, from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 4:00 p.m., by e-mail gpoirier@alfred-plantagenet.com or by phone at 613-673-4797 extension 209.

Dated at the
 Township of Alfred and
 Plantagenet,
 This 26th day of July 2021.

Annie Rochefort,
 Clerk
 Township of Alfred and Plantagenet
 205, Old Highway 17
 Plantagenet, Ontario K0B 1L0



Parcel of land affected by the zoning by-law amendment



ZON-4-2021
**AVIS DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE COMPLÈTE -
 AVIS D'UNE RÉUNION PUBLIQUE CONCERNANT
 UNE PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
 DE LA CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET**

AVIS EST DONNÉ que le Conseil de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet tiendra une réunion publique virtuelle le 17^{ème} jour d'août 2021, à 19h00 à l'effet de considérer une proposition de modification au Règlement de zonage No. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet, conformément à l'Article 34 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, dans sa forme modifiée. La réunion publique virtuelle sera disponible au lien suivant :
<https://www.facebook.com/CAPTmunicipal>

La propriété concernée par cette modification au règlement de zonage fait présentement l'objet d'une demande d'approbation d'un plan d'implantation. Les détails de ce plan d'implantation seront présentés au Conseil municipal, lors d'une réunion régulière, à une date ultérieure.

LA PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE s'applique à la propriété située au 265 rue Main à Plantagenet. Elle est décrite comme étant le Lot 6, Plan 6 de l'ancien Village de Plantagenet. La modification proposée a pour but de changer la catégorie de zonage de la propriété, identifiée en rouge sur le croquis ci-bas, de la zone «Résidentielle de Moyenne Densité (R2)» à la zone «Résidentielle de Forte Densité - Exception X (R3-X)».

SI LA PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE est adoptée, la catégorie de zonage «R3-X» va permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 6 appartements (6 plex) sur la propriété. La modification permettra aussi de réduire la façade minimum requise du lot de 30,0 mètres à 22,0 mètres et d'augmenter la superficie maximum d'occupation au sol de 35% à 40%.

Si vous désirez être avisé(e) de la décision de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet à l'égard de la modification du règlement municipal de zonage proposée, vous devez présenter une demande écrite à la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet, à l'adresse indiquée ci-bas.

TOUTE PERSONNE peut assister à la réunion publique virtuelle et/ou faire une présentation verbale ou écrite, soit en faveur ou contre la proposition d'amendement en transmettant leur demande au Canton d'Alfred et Plantagenet avant 16h le 16 août 2021. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, notamment sur le droit de faire une telle présentation, veuillez communiquer avec la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet, à l'adresse indiquée ci-bas.

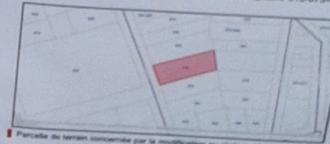
SI UNE PERSONNE ou un organisme public avait pu faire valoir sa capacité d'interjeter appel de la décision du Conseil de la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, ou ne présente pas d'observations écrites à la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet avant l'adoption du règlement municipal, la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations écrites à la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet avant l'adoption du règlement municipal, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.

SI UNE PERSONNE ou un organisme public ne présente pas d'observations écrites à la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet avant l'adoption d'un appel dont est saisie le Tribunal d'appel de l'aménagement local à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

DÉS INFORMATIONS ADDITIONNELLES concernant cette proposition de modification au règlement de zonage sont disponibles en contactant Mme Guylaine Poirier, Administratrice du zonage, du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h00, par courriel gpoirier@alfred-plantagenet.com ou au numéro de téléphone 613-673-4797 poste 209.

Daté au Canton d'Alfred et
 Plantagenet
 Ce 26^{ème} jour de juillet 2021.

Annie Rochefort,
 Greffière
 Canton d'Alfred et Plantagenet
 205, Vieille Route 17
 Plantagenet, Ontario K0B 1L0



Parcelle du terrain concernée par la modification au règlement de zonage



La demande s'applique à la propriété située au 265 rue Main à Plantagenet. Elle est décrite comme étant le Lot 6, Plan 6 de l'ancien Village de Plantagenet.

La propriété concernée par cette modification au Règlement de zonage fait présentement l'objet d'une demande d'approbation pour un plan d'implantation. Les détails de ce plan d'implantation, ainsi que l'entente, seront présentés au Conseil municipal, lors d'une réunion régulière, à une date ultérieure.



The application applies to the property situated at 265 Main Street in Plantagenet. The property is described as being Lot 6, Plan 6 of the former Village of Plantagenet.

The property concerned by this Zoning By-law amendment is presently the subject of an application for approval of a site plan. The details of this site plan, as well as the agreement, will be presented to the Municipal Council, during a regular meeting, at a later date.

- La modification proposée a pour but de changer la catégorie de zonage de la propriété, de la zone «Résidentielle de Moyenne Densité (R2)» à la zone «Résidentielle de Forte Densité – Exception X (R3-X)».
- Si la proposition de modification est adoptée, la catégorie de zonage «R3-X» permettra la construction d'un immeuble résidentiel de 6 appartements (6 plex) sur la propriété. La modification permettra aussi de réduire la façade minimum requise du lot de 30.0 mètres à 22.0 mètres et d'augmenter la superficie maximum d'occupation au sol de 35% à 40%.

- The purpose of the proposed amendment is to change the zoning category of the property from the «Medium Density Residential (R2)» zone to the «High Density Residential – Exception X (R3-X)» zone.
- If the proposed amendment is adopted, the zoning category «R3-X» will allow the construction of a residential building of 6 apartments (6 plex) on the property. The amendment will also allow to reduce the required minimum lot frontage from 30.0 metres to 22.0 metres and to increase the maximum lot coverage from 35% to 40%.

SEULS LES PARTICULIERS, les personnes morales et les organismes publics peuvent interjeter appel d'un règlement municipal devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local. Les associations ou les groupes sans personnalité morale ne peuvent pas déposer d'avis d'appel. Toutefois, un avis d'appel peut être déposé au nom d'un particulier qui est membre de l'association ou du groupe pour le compte de l'un ou l'autre.

AUCUNE PERSONNE ni aucun organisme public ne doit être joint en tant que partie à l'audition de l'appel sauf si, avant l'adoption du règlement municipal, la personne ou l'organisme public a présenté des observations orales lors d'une réunion publique ou présenté des observations écrites au conseil ou qu'il existe, de l'avis du Tribunal, des motifs raisonnables de le faire.

ONLY INDIVIDUALS, corporations and public bodies may appeal a by-law to the Local Planning Appeal Tribunal. A notice of appeal may not be filed by an unincorporated association or group. However, a notice of appeal may be filed in the name of an individual who is a member of the association or the group on its behalf.

NO PERSON or public body shall be added as a party to the hearing of the appeal unless, before the by-law was passed, the person or public body made oral submissions at a public meeting or written submissions to the council or, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to add the person or public body as a party.



**Mme / Ms. Annie Rochefort
Greffière / Clerk
Canton d'Alfred et Plantagenet /
Township of Alfred and Plantagenet
205, Vieille Route 17 / 205, Old Highway 17
C.P. 350 / P.O. Box 350
Plantagenet, Ontario
K0B 1L0**